

V, Calixte II, Pie II, Paul II, Sixte IV, pour affranchir l'Italie de toutes les tyrannies subalternes qui l'opprimaient; ici les podestats pressurent les populations; aussitôt les papes élèvent la voix et menacent; tantôt c'est une municipalité qui aspire après un affranchissement, et c'est le Pape qui rédige la charte en conservant la suzeraineté nominale, dans un but de protection contre les ennemis du dehors; tantôt les Condotiere se jettent sur les terres de l'Eglise comme sur une proie: c'est encore le Pape qui dépêche ses généraux ou ses légats. La vigilance pontificale prévoit et embrasse tout: mesures économiques, libertés municipales, défense du territoire, respect de la propriété. Qu'ils usent du droit de correction, ou qu'ils punissent les dilapideurs, les papes sont toujours les gardiens vigilants des libertés publiques et les défenseurs nés de l'Italie.

Le dernier chapitre étudie le pouvoir temporel dans les temps modernes; ici encore nous serons sobres d'observations, on en devine le motif. Contentons-nous de dire que M. de l'Epinois a fait dans les dernières pages comme dans le reste du livre, preuve d'une érudition remarquable.

Son travail se termine par une note sur l'organisation des états de l'Eglise au moyen âge, note qui est destinée à redresser bien des idées fausses.

— *Annales de Philosophie Chrétienne.*

LA VIE DE CHATEAU EN AUTOMNE.

LE JEU D'ÉCHECS.

L'automne, cet avant-coureur mélancolique du triste hiver, est venu raccourcir les jours et a ramené la saison des pluies; cependant les châtelains ne quittent pas encore leurs demeures d'été. Le gouffre des dépenses s'ouvre si large à Paris, qu'on y revient le plus tard possible. En outre, il y a souvent de belles et rayonnantes journées en octobre, et c'est le temps de la chasse sous bois, car déjà les compagnies de perdreaux, traquées dans la plaine, ont commencé à se réfugier sous les arbres qui n'ont pas perdu toutes leurs feuilles. Chaque château à son tour fait ses invitations à dix lieues à la ronde, et l'on entend, de grand matin, les joyeuses fanfares, s'il s'agit de quelque chasse à courre comme on en fait encore dans l'Anjou, la Bretagne et quelques autres provinces